



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

Bastia, le 19 janvier 2015

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES

COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES FINANCES LOCALES

REFERENCE A RAPPELER : DRCT/BFL/FM

AFFAIRE SUIVIE PAR : M. MURATI

TELEPHONE : 04.95.34.50.24

TELECOPIE : 04.95.34.51.06

Mél : fctva-dotations@haute-corse.gouv.fr

N° 2015-01

Le Préfet

à

Mmes et MM. les Maires
M. le Président de la communauté
d'agglomération de Bastia
Mmes et MM. les Présidents des communautés
de communes
Mmes et MM. les Présidents des
syndicats de communes et de syndicats mixtes

(en communication à Madame et Monsieur les
Sous-préfets de Calvi et Corte)

Objet : FCTVA - Modification du taux.

Dans le cadre de la modification du taux du FCTVA, je crois utile de vous informer que l'article 24 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, prévoit que le taux forfaitaire est fixé à 16,404 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2015.

Ce nouveau taux forfaitaire concerne uniquement les collectivités qui bénéficient du versement du fonds l'année même de la réalisation de la dépense, soit les communautés de communes, les communautés d'agglomération et les collectivités qui sont éligibles au dispositif dérogatoire prévu à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales relatif aux intempéries exceptionnelles.

Enfin, s'agissant des autres collectivités, je vous prie de bien vouloir trouver dans le tableau suivant, l'application graduelle de la hausse du taux de compensation :

Nature du bénéficiaire du fonds	2015	2016	2017
Droit commun (n-2)	Dépenses 2013, taux de 15,482 %.	Dépenses 2014, taux de 15,761 %.	Dépenses 2015, taux de 16,404 %.
Versement anticipé (n-1)	Dépenses 2014, taux de 15,761 %.	Dépenses 2015, taux de 16,404 %.	Dépenses 2016, taux de 16,404 %.
CC/CA+intempéries exceptionnelles	Dépenses 2015, taux de 16,404 %.	Dépenses 2016, taux de 16,404 %.	Dépenses 2017, taux de 16,404 %.

.../...

ADRESSE POSTALE : 20401 BASTIA CEDEX 9

STANDARD : 04.95.34.50.00 – TÉLÉCOPIE : 04.95.31.64.81 – MEL : prefecture.haute-corse@haute-corse.gouv.fr

HORAIRES D'OUVERTURE : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30

Tels sont les éléments dont il m'a parut utile de vous faire part concernant les modifications apportées à ce fonds.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le sous – préfet, secrétaire général
de la préfecture de la Haute – Corse

signé : Jean RAMPON